

Guyancourt, le 10 juin 2015

Cellule départementale d'appui
Téléphone
01.39.23.62.11
Courriel
rythmes.scolaires-78
@ac-versailles.fr

Division des Elèves
et des Etablissements (DEET)
Service DEET-2
Appui et conseil aux écoles
Téléphone
01.39.23.61.80
Télécopie
01.39.23.62.85
Courriel
ce.ia78.deet2@ac-versailles.fr

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines
cedex

Accueil du public
19, avenue du Centre
78280 Guyancourt

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le projet d'organisation du temps scolaire daté du 15 avril 2014 (*remplaçant le projet précédent daté du 4 juin 2014*) que vous avez transmis pour votre commune en vue de la rentrée scolaire 2015.

J'ai donc procédé à l'examen du projet conformément à l'article D. 521-12 du Code de l'Education modifié par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et au décret n° 2014-457 du 7 mai 2014.

Au terme de cet examen et considérant la demande de déroger à l'article D. 521-10 modifié portant sur le regroupement des temps d'activités périscolaires (TAP) sur une après-midi dans le cadre de l'expérimentation autorisée par le décret du 7 mai 2014, je me propose d'arrêter l'organisation du temps scolaire des écoles de la commune de Porcheville conformément au projet d'organisation rappelé ci-dessous pour une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2015 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Cours du matin :	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
Cours de l'après-midi :	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	(*)

(*) Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : 13h30-16h30

Conformément au décret 2013-77 précité, cette nouvelle organisation sera présentée au Conseil départemental de l'Education Nationale le 22 juin 2015.

Le précédent projet validé le 13 juin 2014 est donc annulé. L'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription et son équipe, comme la cellule départementale d'appui, sont mobilisées pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Serge CLEMENT

Copie : IEN de la circonscription de Mantes 2

Monsieur Paul LE BIHAN
Maire de Porcheville
Hôtel de ville
Boulevard de la République
78440 Porcheville

